

## L'ALTERNANCE AMENAGEE, UN LEVIER D'INCLUSION PROFESSIONNELLE EN GUADELOUPE

L'alternance (apprentissage & professionnalisation) propose des formations dans **presque tous les secteurs professionnels** pour tous les niveaux de qualification, **du CAP au BAC +5**. Les 2 contrats conjuguent formation théorique en centre de formation et formation pratique en entreprise.

Le contrat d'apprentissage relève de la formation initiale alors que le contrat de professionnalisation relève de la formation continue.

### Les apports ?



→ **Former un futur collaborateur**  
En transmettant les savoir-faire spécifiques de votre entreprise.



→ **Embaucher sans avoir peur de se tromper**  
Vous avez de 6 mois à 3 ans pour former votre jeune collaborateur (4 ans pour les personnes en situation de handicap et sportifs de haut niveau).



→ **Bénéficier d'aides pour recruter**  
Exonération totale ou partielle de cotisations sociales.  
Aides à l'embauche.

# Quelques repères...

- En Guadeloupe, **12%** de la population identifiée en situation de handicap : personnes dont les interactions avec l'environnement sont restreintes par une déficience congénitale ou non (sensorielle, motrice, psychique, ...) provoquant une incapacité, permanente ou partielle,
- Prégnance des maladies chroniques invalidantes acquises relevant de handicaps invisibles (+ **80%**),
- Faibles taux d'emploi des personnes porteuses de handicap(s) : secteur privé, **2, 71%** ; secteur public **3, 39 %** ; taux bien en deçà de l'objectif de 6% dans les collectifs de travail occupant + de 20 salariés,
- Parmi les porteurs de handicap inscrits à Pôle Emploi, **78** déclarent rechercher de l'apprentissage et **123**, un contrat de professionnalisation.

## Des spécificités entre le secteur privé et le secteur public (1/2)



### Secteur privé

Type de  
contrat :

Contrat d'apprentissage ou  
Contrat de professionnalisation

Public  
éligible :

**NB** : aucune limite d'âge pour les apprentis en situation de handicap(s)

Procédure  
de dépôt

**NB** : aucune condition d'âge pour les bénéficiaires de l'AAH en contrats de professionnalisation

Le contrat est déposé auprès de l'OPCO.

### Secteur public

Contrat d'apprentissage

**NB** : aucune limite d'âge pour les apprentis en situation de handicap(s)

Le contrat doit être déposé auprès la DEETS.



## DES SPÉCIFICITÉS ENTRE LE SECTEUR PRIVÉ ET LE SECTEUR PUBLIC (2/2)

### Secteur privé

Aide :

5 000 € pour un alternant mineur  
 8 000 € pour un alternant majeur

Conditions :

Recruter un alternant jusqu'au **30/06/2022** qui suit une formation comprise entre le CAP et le Master.

Demander  
l'aide :

- L'aide est déclenchée **automatiquement** dès lors que :
- Le contrat a été déposé auprès de l'OPCO.
  - L'employeur réalise tous les mois sa DSN (contrats d'apprentissage) OU l'employeur dépose les bulletins de paie de l'alternant (contrat de professionnalisation)

### Secteur public

3 000 € par apprenti (pour les seules collectivités territoriales et leurs établissements)

Recruter jusqu'au **31/12/2021**, un alternant qui suit une formation comprise entre le CAP et le Master.

La demande d'aide est à effectuer sur le portail dédié de l'ASP:

**<https://portail-aide-recrutement-apprentis-ct.asp-public.fr/>**

## AIDES (MATÉRIELLES, TECHNIQUES, HUMAINES, ...) DES FONDS (1)

### AGEFIPH

- Tous les handicaps(s) ne requièrent pas forcément des aides intervenant **en complémentarité du droit commun. Ces aides ne sont pas accessibles de droit.**
- **Principe de non cumul** pour des aides caractérisées par **un même objet ou la même finalité.**
- Dossier de demande d'intervention ou formulaire selon le type d'aides via [antilles-guyane@agefiph.asso.fr](mailto:antilles-guyane@agefiph.asso.fr) ; à compléter **par le contractant** (OF, alternant, employeur) ou quand l'aide est prescrite, **par l'intermédiaire** (CAP EMPLOI, MISSION LOCALE, POLE EMPLOI, AGEFIPH)
- Après accord de l'AGEFIPH, **lettre d'attribution au contractant** (délai d'instruction d'1 mois environ)

## **AIDES (MATERIELLES, TECHNIQUES, HUMAINES, ...) DES FONDS (2)**

### **LE FIPHFP**

- En pratique, le FIPHFP verse à l'apprenti, via l'employeur public, une aide couvrant les frais inhérents à l'entrée en apprentissage (non soumise à cotisation).
- Attribution d'une **aide forfaitaire de 1 525 euros**.
- **Cette aide est mobilisable une fois par diplôme donc aucun versement en cas de redoublement**

**NB : Ce type d'intervention ne peut pas être demandée sur devis.**

## Recruter un apprenti avec l'aide de Pôle Emploi

- **Immersion Professionnelle** pour la découverte d'un secteur et placer le candidat en situation réelle de travail,
- **Action de Formation Préalable au Recrutement** (à l'issue de la formation, un contrat de travail de 6 à moins de 12 mois) :
  - Adapter les compétences du futur salarié
  - Acquérir les connaissances et qualifications professionnelles spécifiques qui lui manquent (logiciel, matériel, machine...)
  - Recruter sur mesure un candidat immédiatement opérationnel.

**Préparation Opérationnelle à l'Emploi (individuelle ou collective)**

## Organisme de Placement Spécialisé (OPS)

**Cap emploi** =, Opérateur du **SPE** (Service Public de l'emploi)

Mission de service public en faveur de **l'emploi des personnes handicapées**

Cap emploi est **expert de l'emploi et du handicap**

Solutions de compensation : Prise de poste/ Maintien en emploi/ Formation

Outils adaptés

Connaissance de dispositifs aides et mesures

**Accompagnement à chaque étape du parcours**, sur la durée et appui ponctuel,  
entretiens individuels ou collectifs, à l'écoute, lever les points de blocage

Ces services sont **gratuits**



# DISPOSITIFS COMPLEMENTAIRES

En complément des aides des fonds (AGEFIPH & FIPHFP), il existe un éventail de dispositifs d'accompagnement, d'appui pour concrétiser l'accessibilité pédagogique, physique, ....

## 1. Le référent Handicap

Depuis janvier 2019, obligation dans les CFA

Depuis janvier 2020, dans les entreprises employant plus de 250 salariés -13 entreprises identifiées à ce jour en Guadeloupe.

## 2. L'Emploi Accompagné

Dispositif alliant accompagnement médico-social et soutien à l'insertion professionnelle = sécurisation du parcours professionnel du porteur de handicap en milieu ordinaire de travail (accès à la formation & maintien en emploi ; bilans de compétence ; adaptation ou d'aménagement de l'environnement de travail aux besoins de la personne handicapée, en lien avec les acteurs de l'entreprise, notamment du médecin de travail. ...).

## DES PERSPECTIVES ENCOURAGEANTES



**1 405**  
contrats  
en 2020



Evolution de **+ 25%**  
entre 2019 et 2020



**7** nouveaux  
CFA

**ANNÉE**

**2021**

**1 100** contrats  
déjà conclus sur  
2021

## EXPERIMENTATION EN COURS AVEC LE PAQTE

- Le « Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises » (PaQte) s'inscrit dans le cadre national « 10 000 entreprises inclusives » lancé en 2018, et permet aux entreprises de contribuer au développement économique et social des quartiers prioritaires de la politique de la ville (Baillif, Basse-Terre et Capesterre Belle-Eau). 3 axes :
  - Sensibiliser (Public âgé de 13 à 25 ans en Collèges de REP et REP+ Réseau d'éducation prioritaire renforcé, Lycées professionnels (bac pro) et technologiques (BTS), Lycées voie générale),
  - Former (de 16 à 29 ans, 35 ans pour les TH ; Lycées, université, CFA, Greta ),
  - Recruter (jeunes de 18 à 30 ans et jusqu'à 35 ans pour les TH).
- Signature le 22 octobre 2021 de la Convention territoriale du PaQte SBT à la Distillerie Bologne
- Les institutions signataires : Préfecture, CAGSC, Rectorat, Pôle Emploi
- 26 entreprises et associations partenaires dont Fore, Bologne, EDF, CRESS des îles de Guadeloupe, AIR Service, ....

# POUR ALLER PLUS LOIN ...

## DEETS

Politique d'Inclusion Professionnelle des personnes en situation de handicap(s) :  
[gaelle.lacoma@deets.gouv.fr](mailto:gaelle.lacoma@deets.gouv.fr)

Politique de l'Alternance : [fabrice.bouillot@deets.gouv.fr](mailto:fabrice.bouillot@deets.gouv.fr)

- **Pôle Emploi** : [priscilhia.logis@pole-emploi.fr](mailto:priscilhia.logis@pole-emploi.fr)
- **Cap Emploi** : [m.custos@capemploi971.com](mailto:m.custos@capemploi971.com)
- **Mission Locale** : [elise.kellaou@mission-locale-guadeloupe.fr](mailto:elise.kellaou@mission-locale-guadeloupe.fr)
- **Agefiph** (référente **RHF** & coordinatrice du **PRITH**) : [e-meissel@agefiph.asso.fr](mailto:e-meissel@agefiph.asso.fr)
- **Emploi Accompagné** : [carole.taillandier@alefpa.asso.fr](mailto:carole.taillandier@alefpa.asso.fr)
- **Fiphfp** : [nadine.montbrun@caissedesdepots.fr](mailto:nadine.montbrun@caissedesdepots.fr)

MERCI DE VOTRE ATTENTION

#TOUSMOBILISÉS